

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 9 mai 2012 de MM. Simon Brandt, Eric Bertinat, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Mathias Buschbeck, Sylvain Thévoz, Christian Zaugg et M^{me} Sophie Courvoisier: «Pour que Genève redevienne une ville étape du Tour de France».

Rapport de M. Sylvain Thévoz.

La motion M-1027 a été renvoyée à la commission des sports lors de la séance plénière du 9 octobre 2012. La commission s'est réunie à cinq reprises le 13 décembre 2012, les 24 et 31 janvier 2013, le 30 mai 2013 et le 9 janvier 2014 sous les présidences successives de MM. Rémy Burri et Christian Zaugg. Les notes de séances ont été prises par Léonard Micheli-Jeannet que nous tenons à remercier pour l'excellence de son travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- que le Tour de France cycliste passe presque chaque année à proximité immédiate du canton de Genève, mais qu'il ne s'y est plus arrêté depuis plusieurs décennies;
- les immenses retombées publicitaires et économiques de l'accueil d'un tel événement, qui figure parmi les dix plus grands événements sportifs mondiaux;
- que la Ville de Genève a accueilli à plusieurs reprises le Tour de Suisse ou le Tour de Romandie avec succès;
- qu'une telle étape serait une excellente carte de visite pour Genève et sa région;
- qu'une telle organisation pourrait être en grande partie financée par le secteur privé;
- que le Tour de France est un excellent moyen de promotion du vélo en tant que moyen de déplacement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- prendre contact avec Amaury Sport Organisation (ASO) en vue de l'organisation d'une étape du Tour de France sur le territoire de la Ville de Genève;
- déposer ce dossier de candidature en collaboration avec tous les partenaires publics et privés qui pourraient être intéressés par une telle candidature.

Séance du 13 décembre 2012

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, et de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports

M. Kanaan signale qu'il est favorable à l'accueil de manifestations de grande ampleur à Genève. L'accueil de ce type de manifestation doit toutefois être justifié par un certain ancrage de la discipline dans le milieu sportif genevois. Genève accueille régulièrement une étape du Tour de Romandie. Le prix à payer pour accueillir une étape du Tour de France est conséquent. Il préfère que la Ville soutienne un marathon, un triathlon, ou la course de l'Escalade qui ont un vrai ancrage à Genève. Il est toutefois possible d'accueillir le Tour de France, mais il y a un écart qui lui semble disproportionné entre les retombées éventuelles et le coût de cette opportunité.

M^{me} Bonvin précise que la société Amaury Sport Organisation (ASO), qui organise le Tour de France, choisit seule le parcours. Si une ville est choisie, la société organisatrice assiste la Ville dans la mise en place du parcours. Si une ville n'est pas choisie mais a déposé une candidature pour accueillir la manifestation, l'accueil est plus coûteux pour la Ville en question. A titre d'exemple, Bellegarde a été choisie par l'organisation ASO. Elle disposait d'un budget de 300 000 euros pour la mise en place du parcours. La Ville de Porrentruy, qui n'avait pas été choisie, mais avait déposé sa candidature, prévoit un budget de 1 400 000 euros (dont 800 000 euros payés par la collectivité publique). Le Tour de France a des sponsors exclusifs. Les privés ne peuvent être des sponsors mais uniquement des mécènes. L'accueil de telles manifestations demande un grand nombre de bénévoles. M^{me} Bonvin évalue la préparation d'un tel événement à environ dix-huit mois de travail préalable. Une étude logistique pointue serait nécessaire. M^{me} Bonvin relève qu'il n'est pas aisé de fermer la ville de Genève aux automobilistes et aux TPG. Cela demandera un très bon travail de collaboration. L'accueil du Tour de France est un projet qui demande de la volonté et de la patience. Porrentruy a dû attendre six ans, Verbier douze ans. Il ne faut pas s'attendre à une ruée sur les hôtels genevois. L'impact sur les nuitées est moindre.

Un commissaire pense que la Fondation Genève Tourisme pourrait être intéressée à ce qu'un tel événement se déroule à Genève afin d'en faire la promotion. L'Etat de Genève ainsi que les diverses communes pourraient aussi participer à un effort commun pour que Genève accueille une étape du Tour de France. Il ne lui semble pas si difficile de fermer la ville à la circulation automobile et aux TPG durant une période bien définie pour un événement comme celui-ci.

M. Kanaan rappelle que, à la Fondation Genève Tourisme, la majeure partie des sièges sont tenus par les hôteliers et les commerçants. Les entités publiques y sont minorisées. C'est surtout le nombre de nuitées ou de repas qui est le critère de soutien à un événement. Il faut craindre qu'une étape du Tour de France

ne reçoive pas forcément leur enthousiasme. Cet événement semble demander un effort important, tant logistique que financier, ainsi qu'en nombre d'heures à investir pour le Service des sports. Les retombées sont, elles, difficilement quantifiables.

Un commissaire rappelle la dimension populaire et surtout gratuite du Tour de France. Il souligne aussi que l'image du cyclisme professionnel n'est pas excellente. Il est donc important de soutenir le cyclisme afin de lui donner une meilleure image.

M. Kanaan rappelle que le cyclisme est en effet l'un des rares sports à pouvoir s'insérer dans le quotidien, servir de moyen de transport. Les spectateurs peuvent voir passer le Tour de France sans rien payer, ce qui est appréciable. Il doute toutefois que des compétitions comme le Tour de France permettent aux professionnels de la discipline d'offrir le spectacle demandé sans optimisation de leurs capacités physiques. Bref, comme promotion de la lutte anti-dopage, on a vu mieux que le Tour de France.

Un commissaire demande s'il ne serait pas possible que les collectivités publiques délèguent l'organisation de cet événement à d'autres entités.

M. Kanaan répond que cela augmenterait encore le coût de la manifestation.

Séance du 24 janvier 2013

Audition de M^{me} Rimet et M. Chassot de Concept SA – Tour de Romandie

Les auditionnés ne pouvant arriver à l'heure pour l'audition, le président invite les commissaires à se positionner au sujet de la suite des travaux concernant cette motion. Un commissaire propose d'auditionner M. Vignon, directeur de la Fondation Genève Tourisme. Cette audition est votée à la majorité. M^{me} Rimet et M. Chassot de Concept SA – Tour de Romandie seront auditionnés ultérieurement.

Séance du 31 janvier 2013

Audition de M. Philippe Vignon, directeur de Fondation Genève Tourisme & Congrès

M. Vignon rappelle que toute animation prenant place à Genève est opportune. Il est donc favorable à la réception du Tour de France qui reste un événement de grande importance. La participation financière de la Fondation Genève Tourisme ne peut être que symbolique, faute de moyens nécessaires. La fondation a un budget de 280 000 francs alloué au soutien à des manifestations à intérêt

touristique. C'est le conseil de fondation qui sélectionne les projets considérés comme intéressants. Elargir le nombre de manifestations se déroulant à Genève n'est pas de la responsabilité de la fondation, mais des autorités politiques. Les missions habituelles d'un office du tourisme sont la promotion et l'accueil, non l'organisation d'événements.

Un commissaire demande si la capacité hôtelière est suffisante pour accueillir un événement de la taille d'une étape du Tour de France et quelles seraient les retombées financières que l'on peut en attendre.

Pour M. Vignon, il n'y a pas de soucis à se faire sur la capacité d'accueil hôtelière durant une période si courte. Les retombées liées à la notoriété sont difficiles à quantifier. Même si les alentours de la ville seront certainement plus compétitifs d'un point de vue financier, il est certain que l'accueil du Tour de France aura un impact financier positif pour les hôteliers et restaurateurs genevois.

Une commissaire relève que le partenariat public/privé est évoqué par les motionnaires. Elle demande si Genève Tourisme connaît certaines entités potentiellement intéressées à soutenir financièrement l'accueil du Tour de France.

M. Vignon répond que la fondation n'est pas spécialiste dans la recherche de sponsors. Il relève néanmoins que la mercantilisation de l'espace public est difficilement acceptable, ce qui limite l'intérêt des sponsors, qui recherchent surtout la visibilité. La fondation a le contingent nécessaire pour promouvoir ainsi que participer quelque peu à l'élaboration de ce projet. Elle n'a toutefois pas les forces nécessaires pour organiser cet événement en tant qu'organisateur principal. C'est clairement aux collectivités publiques de le faire.

Séance du 30 mai 2013

Audition de M. Richard Chassot, directeur du Tour de Romandie

M. Chassot indique qu'il a été cycliste professionnel durant une dizaine d'années et qu'il occupe actuellement trois fonctions dans le monde du cyclisme: organisateur du tour de Romandie, président de Swiss Cycling et consultant à la RTS lors du Tour de France. Il décrit et compare les caractéristiques et statistiques du Tour de Romandie et du Tour de France (voir document en annexe). Attention, les chiffres de ce document ne sont qu'indicatifs. Ils dépendent énormément de variables fluctuantes. Le cyclisme est très prisé dans le monde entier. C'est l'un des rares sports qui permet de mettre autant en valeur les paysages d'une région. Chaque année, il y a plus de 200 villes candidates pour accueillir le Tour de France. Pour le Tour de France, les frais de sécurité sont à la charge de la Ville qui reçoit le Tour, dès le passage de la frontière. Cela modifie également sensiblement les coûts. La route doit être bloquée durant minimum quatre heures, ce

qui peut être problématique à Genève. Concernant précisément l'accueil du Tour de France à Genève, M. Chassot indique que celui-ci serait logistiquement compliqué, mais représente un défi intéressant qui aurait certainement des retombées positives pour la Ville.

Un commissaire demande quels sont les coûts pour l'accueil du Tour de Romandie, en comparaison du Tour de France.

M. Chassot explique que les droits d'étapes du tour de Romandie sont à 50 000 francs, et qu'il faut encore y ajouter les frais de sécurité, qu'il évalue entre 100 000 francs et 150 000 francs. Pour le Tour de France, c'est entre 200 000 et 300 000 euros pour l'étape. Les frais de sécurité sont entre 250 000 et 500 000 euros.

Un commissaire relève qu'il y a un prix différent à payer si la Ville souhaite accueillir un départ ou une arrivée du Tour de France et demande quelques précisions.

M. Chassot explique que la différence de prix est sensible. Un départ est nettement plus intéressant en termes de promotion qu'une arrivée. Un contre-la-montre est intéressant, car on reste sur la ville plus longtemps, par contre cela bloque plus la circulation. Une simple traversée de Genève demanderait a contrario beaucoup d'efforts pour peu de retombées et de visibilité.

Un commissaire demande si l'accueil du Tour de France ferait concurrence au Tour de Romandie, ou si cette venue ferait augmenter l'engouement pour le cyclisme.

M. Chassot répond que l'accueil du Tour de France augmenterait sensiblement l'engouement pour le cyclisme sans amenuiser la fréquentation du Tour de Romandie. Il est important, selon lui, d'investir de l'argent dans des centres de formation et dans l'accueil de manifestations de grande envergure pour motiver les jeunes, c'est ainsi que l'on développera l'engouement pour la pratique du cyclisme.

Un commissaire demande quelle est l'ampleur de la caravane publicitaire du Tour de France.

M. Chassot explique que celle-ci comporte 180 véhicules, et fait donc environ 2 km. Il n'est pas inquiet quant aux capacités d'accueil de Genève.

Un commissaire demande si la facture pourrait être diminuée si la candidature de Genève en tant que ville d'arrivée est faite avec celle d'une autre ville comme ville de départ.

M. Chassot répond par la négative, les organisateurs du Tour de France cumulant ces revenus.

Un commissaire demande quelles sont les chances réelles pour Genève d'accueillir le Tour de France, s'il y a environ 220 candidatures chaque année.

M. Chassot estime que Genève a de bonnes chances d'être sélectionnée, mais qu'il est nécessaire d'avoir un appui politique fort. Il précise que cet accueil ne sera confirmé que neuf mois à l'avance. Les organisateurs ne dévoilant pas le parcours plus tôt. Cela demande beaucoup de réactivité et une charge de travail conséquente sur une période très courte.

Un commissaire demande quel est l'impact du phénomène du dopage sur l'engouement lié au cyclisme.

M. Chassot indique qu'il a reçu de nombreuses requêtes de participation au Tour de Romandie durant l'affaire Armstrong. L'intérêt pour le cyclisme n'a pas été amoindri par les problèmes de dopage. Le dopage, s'il n'est pas éradiqué, est largement en réduction. Le cyclisme semble faire en partie office de bouc émissaire. Contrairement à d'autres sports ou les piqûres et injections sont légion, celles-ci sont strictement interdites en cyclisme. Il y a des sports beaucoup moins propres que le cyclisme qui ont meilleure presse.

Séance du 9 janvier 2014

Le président rappelle les différents éléments apportés par les auditions concernant cet objet et ouvre la discussion sur les prises de position.

Le Parti libéral-radical votera cet objet. Les diverses auditions ont montré le caractère réaliste de la tenue de cet événement. Cet objet ne correspond qu'à une déclaration d'intention. Les considérations financières ne seront pertinentes qu'au moment de voter un projet concret préparé par le Conseil administratif.

Le Mouvement citoyens genevois votera cette motion en précisant que diverses possibilités restent à disposition du magistrat, avec des coûts très variés.

L'Union démocratique du centre votera cette motion. Les coûts ne semblent pas exorbitants. Il ne s'agit en l'état que d'une déclaration d'intention.

Le groupe Ensemble à gauche s'abstiendra sur ce vote. Le Tour de France a énormément perdu de son aura ces dernières années, notamment de par les problèmes de dopage. L'accueil n'est pas une priorité pour la Ville de Genève. Un commissaire du groupe Ensemble à gauche annonce toutefois qu'il votera cet objet. La renommée mondiale de l'événement et le caractère possible de son accueil à Genève doivent pousser à une déclaration d'intention positive de la commission des sports.

Le Parti socialiste relève que si l'accueil de cet événement a un attrait indéniable, il n'est pas certain que celui-ci ait de réelles retombées économiques. Lors

des diverses auditions, de nombreuses difficultés logistiques et financières ont été relevées. L'accueil de ce Tour de France ne devrait pas être une priorité pour la Ville. En l'état, le Parti socialiste s'abstiendra lors du vote.

Un commissaire propose de fondre les deux invites en une seule formulée comme suit: «prendre contact avec Amaury Sport Organisation (ASO) en vue de l'organisation d'une étape du Tour de France sur le territoire de la Ville de Genève, en collaboration avec tous les partenaires publics ou privés qui pourraient être intéressés par une telle candidature».

Votes

Le président met aux voix l'amendement proposé qui est accepté par 9 oui (2 EàG, 2 S, 1 Ve, 2 UDC, 2 MCG) contre 3 non (LR).

Le président met ensuite au vote la motion amendée qui est acceptée par 11 oui (1 EàG, 2 S, 1 Ve, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG) et 1 abstention (EàG).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre contact avec Amaury Sport Organisation (ASO) en vue de l'organisation d'une étape du Tour de France sur le territoire de la Ville de Genève, en collaboration avec tous les partenaires publics ou privés qui pourraient être intéressés par une telle candidature.

Annexe: – Les événements cyclistes (à consulter sur le site internet)